

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 21 juillet 2020 à 14h00 à MANE

Le Président ouvre la séance et Mme BERTIN est désignée secrétaire de séance.

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Mr DEPIEDS cède la présidence au doyen d'âge, Monsieur Bernard CAVALLO
Deux assesseurs sont désignés : M. Pierre POURCIN et Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ
M. Jacques DEPIEDS est candidat à la présidence.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 37
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Monsieur Jacques DEPIEDS est élu avec 34 voix

M. DEPIEDS remercie les élus et le personnel. Il rappelle la tâche difficile que sera celle de la Communauté avec ses nombreux projets et notamment au budget général la crèche à St Michel l'Observatoire, la maison familiale à Reillanne ; sur le plan économique, le hangar à Banon qui doit accueillir deux entreprises, le planétarium à St Michel l'Observatoire et enfin pour le budget des déchets ménagers, la mise en place de colonnes semi-enterrées, la déchèterie à Banon et une politique de communication en faveur du tri des déchets qui sera poursuivie.

2 – CHARTE DE L'ELU LOCAL

La charte de l'élu local a été communiquée à tous les élus.

3 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président informe l'assemblée qu'un certain nombre de candidatures lui sont parvenues. Elles sont au nombre de 11.

Il précise que c'est le conseil de communauté qui doit fixer le nombre de vice-présidents sachant que leur nombre est de 20% des conseillers communautaires et peut aller jusqu'à 30% si la majorité des 2/3 le décide.

Il précise que l'enveloppe indemnitaire reste constante quel que soit le nombre de vice-présidents.

Il informe les élus des candidatures qui sont les suivantes :

- 1) Mme Michèle MOUTTE – Maire de BANON
- 2) Mme Michèle BERTIN – Maire de DAUPHIN
- 3) M. Claude PELLISSIER – Maire de la ROCHEGIRON
- 4) Mme Claire DUFOUR, Maire de REILLANNE
- 5) M. Gérard BURCHERI – Maire de REDORTIERS
- 6) M. Stéphane DELRIEU – Maire de ST MARTIN-LES-EAUX
- 7) M. Jean-Paul GROSSO – Maire de ST MICHEL L'OBSERVATOIRE
- 8) M. Alain CLAPIER – Maire de VACHERES
- 9) Mme Brigitte MOYA – Maire d'AUBENAS-LES-ALPES
- 10) M. Bernard GRANET – Maire de REVEST DU BION
- 11) M. Nicolas LAPAILLE – Maire de l'HOSPITALET

M. PARRAUD demande quelles seront les délégations des vice-présidents.

Le Président précise que cela relève de la responsabilité discrétionnaire du Président. Il précise que certains conseillers peuvent avoir également une ou des délégations pour la proximité et l'efficacité en matière de gestion.

Par exemple, sur le pays de Banon c'était M. Claude PELLISSIER qui avait délégation pour la gestion des déchets que ce soit la déchetterie ou le personnel.

A Reillanne, c'est Mme DUFOUR qui gère la déchetterie de sa commune.

M. PARRAUD demande pour St Maime à qui ils doivent s'adresser pour la gestion des déchets.

M. DEPIEDS précise qu'il doit s'adresser au Président.

Mme MOYA arrive

Le quorum passe à 38 voix

L'Assemblée fixe à la majorité avec 34 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le nombre de vice-présidents à 11.

Poste de 1^{ère} Vice-Président :

Candidat : Madame Michèle MOUTTE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Madame Michèle MOUTTE : 28 voix

Madame Michèle MOUTTE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et installée immédiatement.

Poste de 2^{ème} Vice-Président :

Candidat : Madame Michèle BERTIN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Madame Michèle BERTIN : 29 voix
- M. Fabrice PAUL : 1 voix

Madame Michèle BERTIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et installée immédiatement.

Poste de 3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Claude PELLISSIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Claude PELLISSIER : 34 voix

Monsieur Claude PELLISSIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Madame Claire DUFOUR

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Madame Claire DUFOUR : 35 voix

Madame Claire DUFOUR, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et installée immédiatement.

Poste de 5^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Gérard BURCHERI

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Gérard BURCHERI : 34 voix

Monsieur Gérard BURCHERI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 6^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Stéphane DELRIEU

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Stéphane DELRIEU : 34 voix
- Monsieur Bernard GIORGI : 1 voix

Monsieur Stéphane DELRIEU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 7^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Jean-Paul GROSSO

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 11
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- Monsieur Jean-Paul GROSSO : 27 voix

Monsieur Jean-Paul GROSSO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 8^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Alain CLAPIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Alain CLAPIER : 34 voix

Monsieur Alain CLAPIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 9^{ème} Vice-Président :

Candidat : Madame Brigitte MOYA

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 13
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Madame Brigitte MOYA : 24 voix
- Monsieur Fabrice PAUL : 1 voix

Madame Brigitte MOYA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et installée immédiatement.

Poste de 10^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Bernard GRANET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Monsieur Bernard GRANET : 33 voix

Monsieur Bernard GRANET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

Poste de 11^{ème} Vice-Président :

Candidat : Monsieur Nicolas LAPAILLE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Nicolas LAPAILLE : 26 voix
- Mme Marie Christine ALMERAS : 1 voix
- M. Fabrice PAUL : 1 voix

Monsieur Nicolas LAPAILLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 11^{ème} Vice-Président et installé immédiatement.

3 – DELEGATIONS AU PRESIDENT

Les délégations au Président ont été proposées aux élus.

Le Président rappelle qu'il doit en rendre compte à l'assemblée.

L'assemblée décide à la majorité avec 37 voix pour et 1 abstention (M. PAUL) d'accorder au Président les délégations proposées.

4 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Le président informe l'assemblée qu'il décide de réduire de 50% son indemnité de fonction.

L'enveloppe reste figée quel que soit le nombre de vice-président.

L'assemblée adopte à la majorité avec 37 voix pour et 1 voix contre le montant des indemnités.

Séance close à 15h53

Mane, le 21 juillet 2020

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS

